



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 26/04/2021

**FRANCE RELANCE : 2,190 MILLIONS
D'EUROS POUR LA RELANCE DU
SPECTACLE VIVANT**

Dans les Hauts-de-France

Roselyne Bachelot, ministre de la Culture, avait annoncé lors de la présentation du plan de relance de la Culture 2021 - 2022 une enveloppe de 432 millions d'euros au niveau national pour le soutien au spectacle vivant, dont 60 millions d'euros déconcentrés en directions régionales des affaires culturelles (DRAC) (30 millions d'euros en 2021 et 30 millions d'euros en 2022).

Les Hauts-de-France vont bénéficier de 2,190 M€ gérés par la DRAC, dont 70 % à l'attention des équipes et collectifs artistiques indépendants.

Ces moyens seront consacrés plus particulièrement au soutien, en concertation avec les collectivités territoriales, des institutions, des labels et des équipes en région les plus fragilisés par la crise, en particulier celles dépendantes financièrement de leurs ressources propres (billetteries, recettes commerciales et artistiques, mécénat) et qui devront sans doute faire face à des réductions de jauge en 2021, selon l'évolution du contexte sanitaire. Enfin, ces moyens viendront soutenir l'emploi artistique et culturel, et notamment les jeunes diplômés du spectacle vivant qui arrivent sur le marché du travail.

2 grandes priorités ont été ciblées :

- la relance du secteur vivant musical

Afin d'accompagner la reprise d'activité des créateurs, des ensembles, orchestres, des lieux et des festivals musicaux, 15 M€ seront dédiés spécifiquement en 2021 à la relance du spectacle vivant musical au niveau des territoires dont 890 000 € en Hauts-de-France, sur 4 grands axes pour accompagner :

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

- les **territoires** - assurer une permanence artistique sur les territoires (conforter l'emploi des artistes interprètes dont les résidences) ;
- les **équipes** - soutenir les équipes artistes et les producteurs / aide conjoncturelle (transformer ou revisiter les formes : itinérance ou adaptation à des lieux non spécialisés dans le spectacle) ;
- les **lieux et labels** - soutenir les compositeurs et la création musicale (accompagner les structures de création et de diffusion, orchestres, opéras, scènes de musiques actuelles (SMAC), conservatoires...) ;
- les **tiers-lieux**, les ateliers de fabrique artistique (AFA), coprods, coopérations - projets liés aux tiers-lieux et AFA, portant un projet musical significatif et fortement impactés par la crise.

- la relance de la programmation de spectacle vivant hors musique (danse, théâtre, arts associés)

15 M€ pour relancer en 2021 la production et la programmation du théâtre et de la danse sur l'ensemble du territoire, grâce à un accompagnement des labels et réseaux, des lieux de diffusion, des compagnies et à un plan en faveur des résidences d'artistes.

1,3 M€ ont été alloués au territoire des Hauts-de-France avec trois priorités :

- soutien à la production et à la diffusion de spectacles des labels et réseaux ;
- accompagnement financier des équipes indépendantes les plus fragilisées par la crise ;
- projets en coopération liés aux lieux intermédiaires et AFA, non éligibles à d'autres dispositifs.

Par ailleurs, le dispositif *Plaines d'été*, en appui à l'emploi technique et artistique dans les prochains mois, participera à la stratégie générale de reprise de la DRAC aux côtés des équipes artistiques des Hauts-de-France. Il soutiendra des petites formes, dans toutes les disciplines – notamment dans le domaine des arts visuels et de l'art dans l'espace public - en ciblant de manière privilégiée les quartiers Politique de la ville et les zones rurales.

Pour en savoir plus sur les 2 mesures de soutien :

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/plan-relance-secteur-vivant-musical>

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/relance-programmation-institutions-spectacle>

Plan de relance culture :

<https://www.culture.gouv.fr/France-Relance/Plan-de-relance-460-millions-d-euros-d-operations-d-ores-et-deja-territorialisees>

Préfecture de la région Hauts-de-France

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)